

Sujet : [INTERNET] Envoi d'un message : Dossier_WAREMBOURG_a_STEENWERCK_Enquête-Publique-JS.pdf

De : Joel SAVART <joel.savart@orange.fr>

Date : 02/10/2020 15:56

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Dossier WAREMBOURG à STEENWERCK.

Madame Pierrette MAILLARD, Commissaire Enquêtrice,
Veuillez trouver en pièce jointe PDF, ma réponse à l'avis d'enquête Publique due Dossier
WAREMBOURG à Steenwerck.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la commissaire, l'
assurance de mes sentiments distingués.

Joël SAVART

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :
Dossier_WAREMBOURG_a_STEENWERCK_Enquête-Publique-JS.pdf

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie
électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce
jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir
comment sont gérées les pièces jointes.

--

Vous pouvez visiter le site de l'association Steenwerck-Nature-Environnement

<https://steenwercknature.wordpress.com/> ou mon ancien site personnel sur

<http://jardin vivant.monsite-orange.fr/>

—Pièces jointes :—

Dossier_WAREMBOURG_a_STEENWERCK_Enquête-Publique-JS.pdf

198 Ko

Monsieur Joël SAVART
28 Avenue de la Maladerie
59181 STENWERCK

Madame la Commissaire Enquêtrice

Tel Domicile : 03 28 49 95 90
Tel Portable : 06 07 06 18 18

Objet : Reponse Enquête publique unique.
Dossier WAREMBOURG à Steenwerck.

Steenwerck, le 01 Octobre 2020

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous prie de prendre note de mon **avis défavorable** à la demande d'autorisation unique d'exploiter et agrandir l'élevage avicole de la SARL WAREMBOURG et Fils sur le hameau de la Croix du Bac à Steenwerck pour les raisons suivantes.

> Le permis de construire accordé est antérieur aux nouvelles dispositions d'autorisation environnementale pour ce type d'exploitation.

>Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et agrandir l'élevage présenté malgré son nombre de pages important n'apporte pas vraiment de réponse aux divers problèmes posés ou n'y répond que très partiellement ou même, pire, les ignore.

-Les problématiques sur des risques liés à la santé des habitants de la Croix du bac ne sont pratiquement pas prises en compte. La mention même du hameau de la Croix du Bac y est d'ailleurs soigneusement évitée en privilégiant le nom de la commune administrative de Steenwerck à 3km, alors que le bassin de vie du hameau de la Croix du Bac est à 300m avec en plus des maisons d'habitations, une école en 2 lieux éducatifs, une cantine scolaire, une médiathèque, une maison du temps libre, une église.

Les effluents gazeux et de particules fines ne pourront qu'avoir un effet néfaste sur la population compte tenu de la trop grande proximité avec l'élevage industriel prévu.

Actuellement, la plupart des nouvelles pandémies ayant une origine animale (Grippe aviaire, Sida, Dengue, Chikungunya, Ebola), la prudence serait de ne pas établir ce type d'élevage intensif trop près des lieux d'habitations.

La pollution sonore provoquée par les ventilateurs et l'accroissement du transport, ne sera pas anodine mais sera largement ressenti par la population de la Croix du Bac.

Le « risque Seveso » n'est pas à écarter bien qu'il soit ignoré dans le dossier car toute entreprise agricole est potentiellement porteuse de ce risque avec son stockage d'engrais et de fioul sur à proximité d'un bassin d'habitation si proche.

-Le non respect des riverains quant à la dévaluation de leurs biens immobiliers qui ne manquera pas de s'opérer avec une telle proximité est ignoré complètement.

-La préservation de l'environnement se résume à des promesses de limitation des émissions de gaz à effet de serre mais qui seront bien émis sur le site et diffusés par épandage (ammoniac, CO2, protoxyde d'azote, Méthane). La méthanisation d'une partie des fumiers n'apportera pas de solutions satisfaisantes car la procédure ne règle pas le problème des résidus de Nitrate. Le prélèvement d'eau par puisage dans la nappe phréatique ne pourra qu'aggraver le souci du manque d'eau récurant des étés actuels et à venir. La percolation des fumiers contenant des résidus d'antibiotiques polluera la nappe phréatique et les cours d'eau environnants lors du stockage à l'air libre et des épandages.

-La non prise en compte réelle des zones naturelles (Znieff et espaces relais naturels) ne vont pas dans le sens de la préservation des bassins de vie naturelle et de la préservation de la biodiversité. Les épandages de fumier n'épargnent ni les Znieff, ni leur voisinage. Un espace naturel relais localisé à 75 m de l'exploitation est bien évoqué mais n'est même pas nommé précisément par son nom « Bois de l'Épinette ». Pourtant sa richesse en espèces animales et végétales mérite une attention particulière quant à la limitation de la pollution environnante. La plupart des espèces vues sur l'espace naturel relais du Bois de l'Épinette sont visibles sur le site <https://www.steenwerck-biodiversite.fr>.

-La sous estimation de la faune steenwerckoise et des environs de l'exploitation dans le dossier dévalorise l'existant de la faune et son potentiel de développement et de sauvegarde. L'annonce ridiculement basse du nombre de 16 espèces sauvages observées sur la commune de Steenwerck démontre une lacune importante en matière d'expertise naturaliste dans le dossier. L'association « Steenwerck-Nature-Environnement » qui œuvre sur le terrain entre autre dans le bois de l'épinette a recensé plus de 1909 espèces d'animaux dans son inventaire de la faune locale (l'inventaire complet est visible sur le site de Steenwerck-Nature-Environnement, <https://steenwercknature.wordpress.com/> dans le menu déroulant de la page « Etudes et Inventaires ». Personnellement j'alimente régulièrement la base de données SIRF géré par le GON qui comptabilise la faune du nord-PdC. Depuis 2010 j'ai pu y encoder plus de 12.000 observations diverses de la faune steenwerckoise. Sur les 18 derniers mois de saisies, j'y ai recensé 321 espèces différentes sur le secteur... c'est dire si les 16 espèces notées dans le dossier pour Steenwerck prête à sourire. D'autre part l'association « Steenwerck-Nature-Environnement » a récemment effectué une étude sur la vulnérabilité et la rareté des 1909 espèces recensées sur Steenwerck. Cette dernière étude révèle que 65 espèces sont menacées à divers degrés et 89 sont devenues rares ou très rares.

L'effet de concentration des pollutions en tout genre sur un territoire donné n'est pas pris en compte dans le dossier. L'effet « cocktail » des différentes pollutions sur notre secteur géographique est ignoré. Les différentes réglementations visant à limiter un certain taux d'émission de pollution ou d'utilisation de produits dangereux ne tiennent que rarement compte de leurs effets d'accumulation et de concentration. Pourtant de plus en plus d'organismes de prévention de la santé décrivent cet effet cocktail des pollutions ambiantes sur notre santé. Dans le dossier de demande d'agrément, on se contente de se réfugier derrière les normes individuelles à respecter.

Le sujet de **la souffrance animale** devient de nos jours, une interrogation prise largement au sérieux, même, jusque dans nos instances gouvernementales. Peut-on encore vraiment penser que ce type d'élevage concentrationnaire corresponde au bien être animal ?

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer Madame la Commissaire Enquêtrice, l'assurance de mes sentiments distingués.

Mr Joël SAVART